

Fiche d'information concernant la 8^e idée reçue

Les motos font toujours du bruit

Certaines motos se font remarquer dans la circulation par leur niveau sonore élevé, notamment lorsque les conducteurs accélèrent brusquement ou lorsque les machines sont programmées de telle sorte qu'en laboratoire elles respectent les valeurs, mais une fois sur la route, elles les dépassent largement grâce à des astuces techniques. De même, les nombreuses motos modifiées, qui ne respectent pas les dispositions légales, posent également problème. Mais de plus en plus de modèles à la fois silencieux et puissants arrivent sur le marché. Avec ses motos électriques, la Poste en fournit la preuve.

Problématique des clapets d'échappement

Depuis 2009, certains constructeurs de motocycles ont commencé à équiper leurs véhicules de dispositifs d'échappement commandés par un clapet, qui ne respectent la limite de bruit déterminante que dans la plage de mesure des prescriptions. Une grande partie des motocycles de plus de 500 cm³ en sont maintenant équipés et bénéficient donc d'une homologation européenne. Alors que certains constructeurs font encore preuve d'une certaine retenue en matière de « sound tuning », pour des raisons d'image, d'autres ont abandonné tout scrupule et mettent sur le marché des motocycles qui disposent d'une homologation européenne valable, mais dont le dispositif d'échappement a un effet insonorisant que lorsque le clapet est fermé. Sur la route, ces motocycles se font remarquer par des nuisances sonores démesurées, bien qu'ils respectent entièrement les limites légales lors de la procédure d'homologation en matière de bruit. Dès 2016, les nouvelles prescriptions en matière de bruit adoptées par l'UE interdiront ces systèmes à clapet, qui n'ont été mis en place que pour respecter les réglementations lors de la procédure d'homologation.

Légère amélioration en vue

L'Office fédéral des routes (OFROU) estime au vu des études et des investigations réalisées que le problème manifeste des émissions des motos ne peut pas être résolu par des contrôles techniques ou des mesurages supplémentaires (p. ex. contrôle du système antipollution). La cause réside essentiellement dans l'absence de prescriptions en matière d'émissions dans la réglementation de l'UE, qui fait également autorité en Suisse. Le problème du bruit particulièrement gênant s'est même accentué avec la diffusion des systèmes d'échappement à clapet à partir de 2009. Mais ce vide réglementaire sera désormais comblé avec le règlement arrêté par le Parlement européen. Comme le Conseil fédéral reprendra simultanément dans le droit suisse les nouvelles réglementations européennes, le problème du bruit devrait s'atténuer quelque peu dans les prochaines années.

Scooters électriques silencieux

Les scooters électriques font une apparition remarquable. Selon NewRide, ils consomment 8 kilowattheures aux 100 kilomètres, ce qui correspond à 0,8 litre d'essence. Ils sont quasiment imbattables en termes d'économies d'énergie, avant tout sur les petits trajets où les arrêts sont fréquents. Ce détail n'a pas échappé à la Poste, qui les utilise depuis 2008 pour la distribution du courrier. S'il faut pour une moto à essence couper le moteur à chaque arrêt, puis le redémarrer, il suffit avec un scooter électrique de s'arrêter et de repartir en donnant un coup d'accélérateur. La différence la plus marquante, c'est toutefois l'absence presque totale de bruit. « En termes de pollution sonore, la différence entre un scooter électrique et un deux-roues ordinaire est encore plus

importante qu'entre une voiture électrique et un véhicule à essence », confirme Dominique Schneuwly, de la section Bruit routier à l'OFEV. La lutte contre le bruit ne peut donc que profiter des scooters électriques, pour autant que ceux-ci remplacent des deux-roues conventionnels, et non des vélos.

Sources :

- OFROU, août 2013 : « Vue d'ensemble de la situation en matière de bruit des motos »
- OFEV, magazine environnement 3/2012 : « Deux-roues branchés »

Liens :

- OFROU, août 2013, Rapport sur la situation en matière de bruit des motos :
www.astra.admin.ch/dienstleistungen/00125/00416/00431/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCEdYF8hGym162epYbg2c_JKbNoKSn6A--&lang=fr
- Tages-Anzeiger, 11 mars 2014, « Töffs in der Schweiz knattern viel zu laut » :
<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Toeffs-in-der-Schweiz-knattern-viel-zu-laut/story/29770044>
- Berner Zeitung, 11 mars 2014, « Töffs in der Schweiz knattern viel zu laut » :
<http://www.bernerzeitung.ch/schweiz/standard/Toeffs-in-der-Schweiz-knattern-nobrviel-zu-lautnabr/story/29770044>